



République française
Département : Département de la Loire
COMMUNE D'ESTIVAREILLES

ARRÊTÉ

Numéro : AR_020_2023

Date : 12 mai 2023

ARRETE DE STATIONNEMENT LES MONTS DE LA BALLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L22121-1,
- Vu le Code de la route,
- Vu la demande en date du 9 mai 2023 par l'association Les Monts de la Balle domiciliée 12 Chemin des Rapeaux 42600 VERRIERES EN FOREZ qui sollicite une autorisation afin d'organiser un spectacle le mardi 23 mai 2023 qui impactera la voirie pour l'installation de chapiteaux, sur le Parking de la Gare et de la salle ERA à Estivareilles du 22 mai 2023 au 24 mai 2023.
- Considérant qu'il importe de prendre toute précaution utile pendant la durée de la fête afin d'éviter tout accident.

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à installer les chapiteaux sur le Parking de la Gare et de la salle ERA à Estivareilles du 22 au 24 mai 2023.

Article 2 : L'association des Monts de la Balle sera chargée de mettre en place toutes signalisations et de les enlever.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la fête ainsi qu'à l'affichage municipal de la mairie d'Estivareilles.

Fait à Estivareilles, le 12 mai 2023

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY

